

« J'ai entendu les anciens raconter qu'au moment de la négociation des traités, la fumée du calumet a porté jusqu'au Créateur l'entente ainsi conclue, rendant celle-ci éternelle. Une entente peut être gravée dans la pierre, mais la pierre peut s'effriter. Pour les Premières Nations, la fumée s'échappant du calumet signifiait qu'on ne pourrait plus rien changer aux traités. »

Ernest Benedict Ancien (Mohawk)
Akwasasne (Ontario)
Juin 1992

CONTENU

Rapport annuel : le système d'examen des revendications demeure dans l'impasse	1
La CRI attristée par le décès de l'un de ses Commissaires	2
Nouveaux membres du personnel	3
Rapports	4
Elijah Harper démissionne de son poste de Commissaire	5
Publications	5
Bureau des conférenciers	6

Jalons est un bulletin dans lequel la Commission des revendications des Indiens informe le public intéressé de ses activités et des récents développements dans le dossier des revendications particulières. Comme toutes les autres publications de la Commission, on peut aussi le consulter sur Internet à l'adresse www.indianclaims.ca.

Faites-le circuler ou distribuez-le à vos collègues, à vos amis. Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, contactez :

Lucian Blair,
Agent principal des communications :
Tél. : (613) 943-1607
Fax : (613) 943-0157
Courriel : lblair@indianclaims.ca

Les bureaux de la Commission des revendications des Indiens sont situés à l'adresse suivante :

Édifice Enterprise
427, avenue Laurier Ouest,
Suite 400 Ottawa (Ontario) K1R 7Y2

Rapport annuel : le système d'examen des revendications demeure dans l'impasse



Publication du rapport annuel de la CRI pour 1999-2000

Selon le rapport annuel de la Commission des revendications des Indiens pour 1999-2000, le système d'examen des revendications particulières du gouvernement fédéral demeure bloqué par un énorme retard dans les dossiers partout au Canada, malgré les avertissements répétés de la CRI qu'une réforme du système s'imposait. Et, pour la première fois en dix ans d'existence, les commissaires ont refusé de faire de nouvelles recommandations au gouvernement fédéral,

préférant plutôt réitérer « les recommandations que nous avons soumises depuis que nous existons. »

Le rapport se montre pessimiste quant à l'absence de progrès dans la création d'un organisme indépendant d'examen des revendications, réforme que réclame depuis longtemps la Commission. On y fait remarquer qu'aucun progrès concret n'avait été accompli vers la création d'un organisme de



ce genre à la fin de mars 2000 et qu'en conséquence, le système d'examen « des revendications particulières demeure toujours dans l'impasse. »

Les commissaires reconnaissent la hausse par le gouvernement fédéral de 44 millions \$ du financement versé à la Direction générale des revendications particulières au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais font remarquer qu'il faut davantage de ressources pour

régler les 480 revendications toujours en souffrance. Ils déplorent en outre le fait que le gouvernement fédéral a peu fait pour faire savoir aux Canadiens qu'il existe un retard : « De façon générale, les Canadiens ne savent pas que ces revendications existent, ni qu'elles sont fondées sur des obligations légales qui n'ont toujours pas été remplies. »

Toujours selon le rapport, la CRI a publié au cours de l'année des rapports sur

cinq enquêtes et a entrepris six nouvelles enquêtes. On y souligne aussi d'importantes réussites : un projet pilote présidé par la CRI a débouché sur la restitution par le Canadien Pacifique de 1 100 acres de terres riveraines à la Première Nation de Fort William; la Première Nation de Michipicoten a négocié deux revendications; et la CRI a aidé à la négociation d'un règlement pour la Première Nation de Kawkewistahaw.

La CRI attristée par le décès de l'un de ses Commissaires



Commissaire Carole T. Corcoran

Les commissaires et le personnel de la CRI ont été profondément attristés d'apprendre le décès subit de la commissaire Carole T. Corcoran, le 15 février 2001. Son dévouement envers les travaux de la Commission, ses efforts incessants pour préciser l'esprit de la loi et son naturel aimable demeureront une source d'inspiration pour tous ceux et celles qui l'ont connue.

La commissaire Corcoran a pratiqué le droit au sein du cabinet Fast & Corcoran de Vancouver. D'origine dénée, elle venait de Fort Nelson en Colombie-Britannique. Mme Corcoran possédait une grande expérience du gouvernement et des politiques autochtones, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou provinciale. Elle a fait partie de plusieurs conseils et commissions, dont la Commission royale sur l'avenir du Canada (1990-1991), la Commission des traités de la Colombie-Britannique (1993-1995), le conseil des gouverneurs de l'Université Northern British Columbia (1993-1995), le comité de gestion des différends de l'Université Royal Roads (1997-2000), le Sommet des Premières Nations de la Colombie-Britannique (1998-2000), comme coprésidente, et l'Insurance Corporation of British Columbia (1998-2000). Elle a été nommée à la Commission des revendications des Indiens en juillet 1992.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille, ses amis et sa collectivité. Que son héritage de force, d'intégrité et de bonne volonté nous soit source de réconfort.



Nouveaux membres du personnel



La conseillère juridique de la Commission, Kathleen Lickers, reçoit des félicitations de Ron Jamieson, premier vice-président, Services bancaires autochtones, Banque de Montréal.

KATHLEEN LICKERS

En novembre 2000, les commissaires ont accueilli Me Lickers comme conseillère juridique de la Commission et, depuis lors, elle a été très occupée.

Avocate de formation, Me Lickers est d'origine seneca et vient de la réserve des Six Nations en Ontario. Elle possède une expérience juridique considérable dans le domaine des revendications territoriales. Après avoir reçu son diplôme de l'Université Western Ontario à London, elle a étudié en droit à l'Université d'Ottawa et a travaillé en litiges civils au Bureau du procureur général de l'Ontario. De 1995 à 1997, elle est conseillère juridique adjointe de la CRI, avant d'accepter un poste dans le domaine des revendications territoriales au sein du cabinet torontois Blake, Cassels and Graydon.

Me Lickers revient à la CRI à l'automne 1998, où son travail à contrat est renouvelé jusqu'à ce qu'elle soit nommée conseillère juridique de la Commission. Elle souhaite voir le mandat de la CRI « atteindre toute sa plénitude », car elle estime que puisque la « Commission est une créature de droit, son rôle consiste à trouver la justice. Celle-ci repose dans l'esprit de la revendication et peut être mise en lumière par le témoignage des gens lors des audiences publiques de la CRI. »

À la fin de février, Me Lickers était invitée à prendre la parole devant l'équipe des services bancaires autochtones de la Banque de Montréal. Dans son discours,

elle a souligné le rôle joué par la Commission depuis sa création en 1991 et signalé certains des succès obtenus par la CRI en aidant les Premières Nations et le gouvernement fédéral à régler des revendications. Elle a mis l'accent sur l'effet qu'ont sur l'économie les revendications qui traitent et a fait remarquer qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties de parvenir le plus rapidement possible à un règlement. Me Lickers a indiqué que le secteur bancaire a un rôle important à jouer au lendemain du règlement d'une revendication et a félicité la Banque de Montréal pour les initiatives mises sur pied par son équipe des services bancaires autochtones. Elle déclarait que les mesures, comme le programme de financement des logements dans les réserves, aident les collectivités autochtones à offrir un logement abordable à leurs membres, ce qui contribue à la prospérité générale du Canada.



Lucian Blair, agent principal des Communications

LUCIAN BLAIR

Les commissaires ont été très heureux d'entreprendre la nouvelle année en accueillant Lucian Blair au poste d'agent principal des communications de la CRI. M. Blair apporte à la Commission une riche expérience en communications publiques, ainsi qu'une grande connaissance des procédés parlementaires et des milieux de la politique fédérale et municipale, le tout reposant sur de solides antécédents en journalisme.

Armé d'un baccalauréat spécialisé en

anglais de l'Université de Toronto, d'un baccalauréat en journalisme de l'Université Carleton, du titre de CAE (Certified Association Executive - Cadre d'association émérite), M. Blair a occupé de nombreux postes en communications, en relations gouvernementales et en relations publiques. Citons notamment ceux de scripteur pour la télévision, animateur, producteur et réalisateur, reporter, conseiller en relations publiques dans des cabinets de ministre et de premier ministre, attaché de presse, rédacteur de discours, spécialiste en stratégies d'affaires publiques et, plus récemment, agent principal des Communications et porte-parole officiel de la ville d'Ottawa.

BETTY RECOLLET

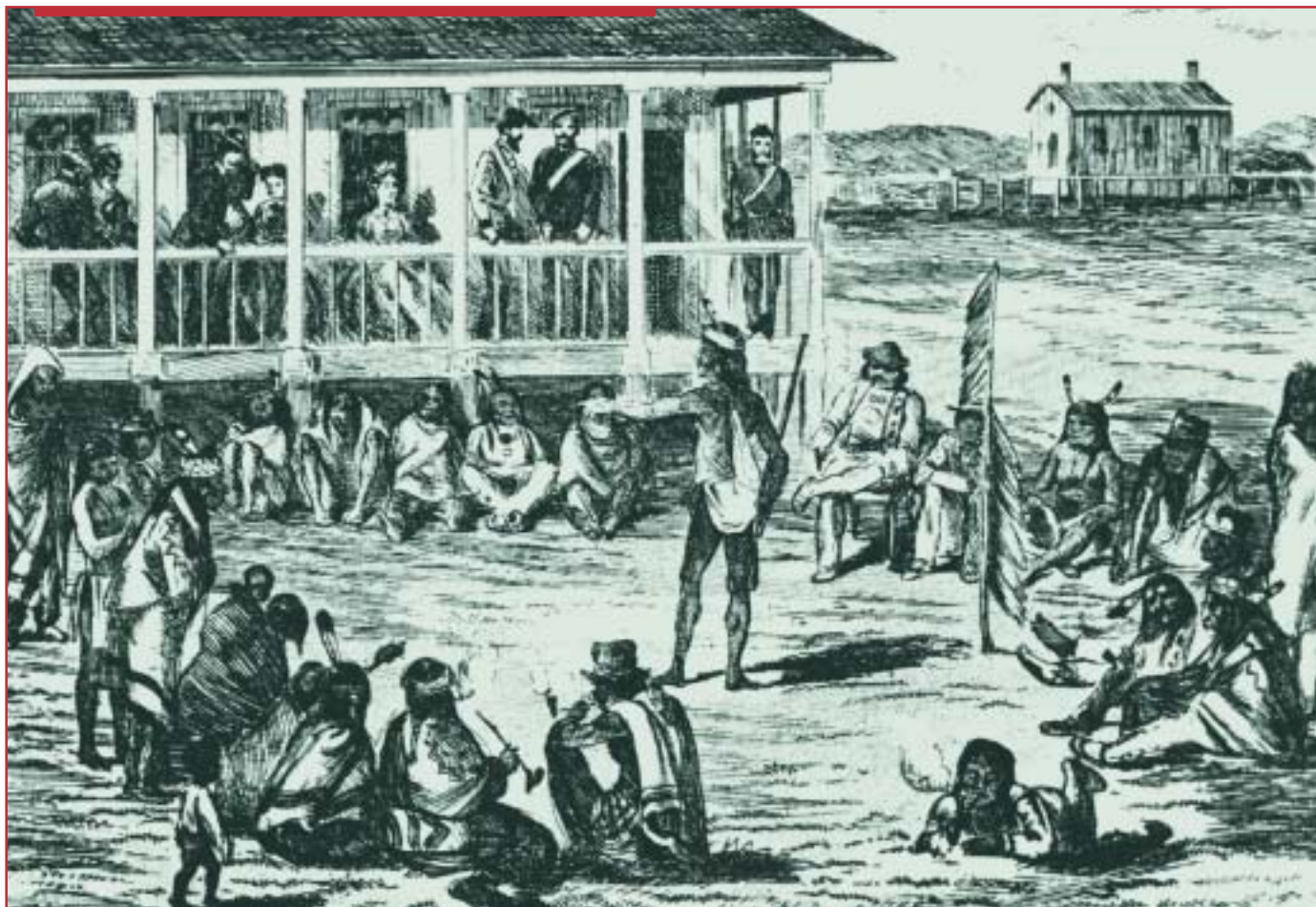
La Commission a été heureuse de souhaiter la bienvenue en novembre dernier à Mme Recollet comme adjointe exécutive auprès de la conseillère juridique de la Commission. Betty est originaire de la Première Nation de Thessalon, près de Blind River, en Ontario. Après avoir obtenu son diplôme en administration de bureau du Sault College of Applied Arts and Technology à Sault St. Marie, elle déménage à Ottawa pour fréquenter l'Université Carleton. Elle travaille ensuite à Transport Canada, au Centre d'amitié Odawa, à l'Association nationale des centres d'amitié, dans un cabinet d'avocats, et fait même un premier séjour à la CRI. Betty vient donc nous faire profiter d'une vaste gamme de connaissances et d'expériences.



Betty Recollet, Adjointe exécutive auprès de la conseillère juridique de la Commission



Rapports



Un chef présente ses opinions lors des négociations du Traité 1 à Lower Fort Garry en 1871.

Bibliothèque nationale du Canada

PUBLICATION DU RAPPORT RELATIF À ROSEAU RIVER

Le 15 mars, la Commission des revendications des Indiens a publié son rapport sur une revendication présentée par la Première Nation anishinabée de Roseau River, au Manitoba. Les commissaires recommandent que le gouvernement fédéral accepte aux fins de négociations la revendication de la bande. La revendication découle des déductions faites relativement à l'aide médicale par le gouvernement fédéral dans le compte en fiducie de la Première Nation sans avoir au préalable obtenu le consentement de celle-ci ou l'en avoir informée.

L'un des points importants consistait à déterminer si l'aide médicale était l'une des

promesses faites par le gouvernement du Canada aux termes du Traité 1. La Première Nation affirme que l'aide médicale était l'une des nombreuses « promesses extérieures » concédées verbalement par les représentants du Canada dans l'agitation des négociations de dernières minutes pour faire accepter l'entente.

C'est la première fois où la Commission étudie une revendication de cette nature, unique dans le fait qu'elle vise à savoir si le gouvernement du Canada a l'obligation légale d'indemniser la bande de Roseau River parce qu'il a déduit des paiements pour l'aide médicale. Elle est aussi importante parce que bien que les

deux commissaires ayant entendu la revendication — Daniel Bellegarde et Carole Corcoran — s'entendaient sur le fond dans leur recommandation que la revendication de la Première Nation de Roseau River devrait être acceptée aux fins de négociations, ils avaient des motifs différents de le faire. Le coprésident de la Commission, Daniel Bellegarde, faisait remarquer que les incidences de la revendication dépassaient la situation de la bande de Roseau River, insistant sur le fait que la question de l'aide médicale elle-même devra faire l'objet d'un examen exhaustif par le gouvernement fédéral et les Premières Nations.



Elijah Harper démissionne de son poste de Commissaire

Le 6 octobre 2000, Elijah Harper remettait sa démission comme commissaire en vue de retourner en politique fédérale. Peu après, M. Harper a annoncé sa candidature au Parti libéral dans la circonscription de Churchill dans le nord du Manitoba, mais il a été défait à l'élection de novembre.

Elijah Harper est un Ojibwa-Cri qui est né à Red Sucker Lake (Manitoba) où il a exercé les fonctions de chef de 1978 à 1981. M. Harper est peut-être surtout connu pour le rôle qu'il a joué dans le débat entourant l'Accord du lac Meech. En effet, pendant ce débat, en tant que membre de l'opposition et député de la circonscription de Rupertsland à l'Assemblée législative du Manitoba (1981 à 1992), il est demeuré debout en silence, tenant une plume d'aigle sacré dans un geste symbolique contre l'Accord, et invoquant le manque de participation suffisante et de reconnaissance des



Commissaire Elijah Harper

Autochtones dans le processus d'amendement constitutionnel. En 1986, M. Harper a été nommé ministre sans portefeuille responsable des Affaires autochtones et, en 1987, il a été ministre des Affaires du nord. Il a contribué à la mise sur pied de l'enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones du Manitoba. De 1993 à 1997, il a siégé au Parlement comme député libéral de la circonscription de Churchill (Manitoba). En 1995, pour favoriser la réconciliation et la guérison spirituelles entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada, il a organisé une assemblée sacrée qui a réuni des gens de toutes les croyances et de toutes les parties du pays. En 1996, M. Harper a reçu le prix national d'excellence décerné aux Autochtones pour l'exercice de fonctions publiques. Il a été nommé commissaire en janvier 1999.

Publications

Un nouveau dépliant intitulé VERS UN RAPPROCHEMENT, dans lequel sont décrits les services de médiation de la Commission, est maintenant disponible. Les organisations autochtones intéressées à trouver une solution de rechange au recours aux tribunaux, méthode qui prend beaucoup de temps, est coûteuse et fait nécessairement un gagnant et un perdant, voudront peut-être sensibiliser leur collectivité à la médiation. Si c'est le cas, il est facile de se procurer notre dépliant en contactant l'agent des communications et des publications.

Adresse postale :

Commission des revendications des Indiens
C.P. 1750, succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 1A2

Téléphone : (613) 943-2737
Télécopieur : (613) 943-0157

Ou visitez notre site web : www.indianclaims.ca



NOUVEAU À JALONS – BUREAU DES CONFÉRENCIERS

De plus en plus, les membres de la commission sont invités à prononcer des discours au sujet du rôle de la CRI devant des groupes d'étudiants, des associations professionnelles, des barreaux et des organisations de presse. Nous suivrons désormais les conférences données par nos représentants



REVENDEICATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Première Nation d'Alexis (Alberta) – emprise de Transalta Utilities

Première Nation dakota de Canupawaka (Manitoba) – Cession de Turtle Mountain

Chippewas de la Thames (Ontario) – défalcation Clench

Conseil tripartite chippaouais (Ontario) – réserve Coldwater-Narrows

Conseil de bande de Betsiamites (Québec) – Route 138 et réserve de Betsiamites

Conseil de bande de Betsiamites (Québec) – Pont de la rivière Betsiamites

Nation crie de Cumberland House (Saskatchewan) – revendication concernant la réserve indienne 100A

Nation crie de James Smith (Saskatchewan) – Chakastaypasin

Nation crie de James Smith (Saskatchewan) – droits fonciers issus de traité

Nation crie de James Smith (Saskatchewan) – bande de Peter Chapman et revendication à l'égard de la réserve indienne 100A de Cumberland House

Première Nation de Kluane (Yukon) – parc et refuge de gibier de Kluane

Première Nation des Mississaugas de New Credit (Ontario) – achat de Toronto

Première Nation de Mistawasis (Saskatchewan) – cessions de 1911, 1917 et 1919

Première Nation de Mistawasis (Saskatchewan) – critères d'indemnisation

Bande d'Ocean Man (Saskatchewan) – droits fonciers issus de traité

Première Nation anishinabée de Roseau River (Manitoba) – cession de 1903

Nation ojibway de Sandy Bay (Manitoba) – droits fonciers issus de traité

RAPPORTS IMMINENTS

Première Nation de Cowessess (Saskatchewan) – cession de 1907

Première Nation d'Esketemc (Colombie-Britannique) – réserves indiennes 15, 17 et 18

REVENDEICATIONS SOUMISES À LA FACILITATION OU À LA MÉDIATION

Tribu des Blood/Kainaiwa (Alberta) – cession d'Akers en 1889

Première Nation de Cote (Saskatchewan) – cession de 1905, projet pilote

Première Nation de Fishing Lake (Saskatchewan) – cession de 1907

Première Nation de Fort William (Ontario) – projet pilote

Agence de Fort Pelly (Saskatchewan) – terres à foin de Pelly

Première Nation de Kahkewistahaw (Saskatchewan) – cession de 1907

Première Nation de Michipicoten (Ontario) – projet pilote

Première Nation de Moosomin – cession de 1909

Première Nation de Muskowpetung et Première Nation des dakotas de Standing Buffalo (Saskatchewan) – RI 80B

Qu'Appelle Valley Indian Development Authority (Saskatchewan) – inondations

Première Nation des dakotas de Standing Buffalo (Saskatchewan) – inondations

Première Nation de Thunderchild (Saskatchewan) – cession de 1908

Agence de Touchwood (Saskatchewan) – 1920-1924 – mauvaise gestion

Bureau des conférenciers

SHEILA PURDY PRONONCE UN DISCOURS À L'UNIVERSITÉ D'ALBERTA

Dans le cadre des initiatives d'éducation publique de la CRI, mises de l'avant par le Bureau des conférenciers nouvellement créé, la commissaire Sheila Purdy s'est adressée à des étudiants de l'Université d'Alberta au début de mars.

Après avoir visité l'École des études autochtones et rencontré des membres du corps professoral, la commissaire Purdy a parlé à environ 50 étudiants autochtones, ainsi qu'à un certain nombre d'étudiants en droit, du rôle de la CRI et de ses incidences sur les Canadiens et Canadiennes. Dans ses remarques, elle a mis l'accent sur la valeur contractuelle des traités et sur les problèmes qui surviennent lorsque le gouvernement ne respecte pas les promesses contenues dans les traités. Elle a aussi expliqué comment, d'un point de vue économique, le règlement rapide des revendications peut faire économiser aux contribuables des milliards de dollars et renforcer l'économie du pays.



À l'Université d'Alberta, École des études autochtones. De gauche à droite : Roger Maaka, chercheur invité, University of Canterbury (Nouvelle-Zélande) et Waitangi Tribunal; professeur Signa Daum Shanks; commissaire S. Purdy; Lucian Blair, agent principal des communications, CRI.

